



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

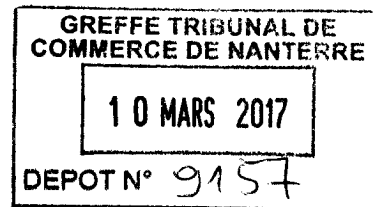
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03583

Numéro SIREN : 338 860 141

Nom ou dénomination : A.E.R. S.A.

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2017 sous le numéro de dépôt 9157



AER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 114 000 €
Siège social : 38, rue Madeleine Michélin 92200 NEUILLY/SEINE
R.C.S. NANTERRE B 338 860 141

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19/12/2016

Le 19/12/2016 à 17 heures, les actionnaires de la société A.E.R. se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel TREGUER préside la séance en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

Madame Marie-Françoise TREGUER et Monsieur Thierry MONSIMIER, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignées comme scrutateurs.

Madame Marie-Françoise TREGUER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents et représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Madame L.SALUDES, représentant la société SYC Groupe MBV & Associés, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué s'est fait excuser.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2016
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du directoire, le rapport du Conseil de surveillance, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Copie certifiée conforme

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 juin 2016,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce,
- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, conventions et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 tels qu'ils lui ont été présentés et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice faisant apparaître un déficit de 27 705 €

Déficit de l'exercice :	(27 705 €)
Report antérieur :	41 059 €
Report à nouveau	13 354 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices

1 – Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2007 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

<u>Exercice</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>	<u>Revenus non éligibles à l'abattement</u>
Ex. 2007/08	85 000 €	
Ex. 2006/07	100 000 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes

Copie certifiée conforme

mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à expiration lors de la présente assemblée. Nous vous proposons de nommer :

- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire :

La société JPM Audit et conseil
20, rue Volta – 92800 PUTEAUX

Représentée par son Gérant : Monsieur Jean Philippe MARCHAND

- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :

-

Monsieur David LECLERCQ
28 rue du Val d'Or – 92150 SURESNES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

AER SA
AGO du 19/12/2016

